

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 26 février 2010 portant nomination au conseil médical de l'aéronautique civile

NOR : DEVA1002115A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,
Vu le code de l'aviation civile, notamment son article D. 424-3,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes désignées ci-après sont nommées, pour une durée de trois ans à compter du 15 mars 2010, membres du conseil médical de l'aéronautique civile :

Président : Dr Michel CUPA.

Vice-président : Dr Alain MARTIN SAINT-LAURENT.

Membres choisis parmi les docteurs en médecine particulièrement qualifiés dans une des disciplines essentielles à la médecine aéronautique :

- Dr Jacques ABGRALL ;
- Pr Jacques AZORIN ;
- Pr Christian CORBE ;
- Pr Jean-Michel DRONIOU ;
- Pr Jean-Pierre GOURBAT ;
- Pr Alain HAERTIG ;
- Pr Claude LEFEUVRE ;
- Pr Henri MAROTTE ;
- Dr Jean-Michel MASSON.

Membres désignés sur proposition du ministre de la défense :

- Dr Gérard LAURENT ;
- Dr Maryline GIGAX.

Membre désigné sur proposition de la ministre de la santé et des sports :

- Dr François MOREAU.

Membre désigné sur proposition des fédérations françaises aéronautiques et sportives :

- Dr Jacques LAURAC.

Membres désignés sur proposition des exploitants du transport aérien :

- Dr Patrick RODRIGUEZ ;
- Dr Jacques SOUDANT.

Membres désignés sur proposition des organisations représentatives au niveau national du personnel navigant professionnel de l'aviation civile :

- Dr Alain BURY ;
- Dr Frédéric CRABIER.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 26 février 2010.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le directeur général de l'aviation civile,

P. GANDIL